

APPELS A CANDIDATURES

AU MANDAT DE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Veillez trouver ci-dessous le formulaire individuel de candidature au mandat de Délégué Régional.

Merci de retourner ce formulaire renseigné à la Ligue, dernier délai le : vendredi 15 novembre 2024.

FORMULAIRE INDIVIDUEL – CANDIDATURE AU MANDAT DE DELEGUE
REGIONAL

NOM : _____

Prénoms : _____

N° Licence : _____

- (Cocher la case le cas échéant) Je postule à un mandat d'administrateur au Conseil d'Administration de la FFvolley pour l'olympiade 2021/2024.

Je soussigné(e) M/Mme _____ (NOM Prénom) déclare être candidat au mandat de délégué régional à l'assemblée générale de la Fédération Française de volley - Olympiade 2021/2024 pour représenter les groupements sportifs affiliés de la Ligue Régionale de Volley de _____ (territoire) en qualité de (cochez une ou les deux cases) :

- Titulaire
- Suppléant (*attention, merci de vérifier les statuts de votre Ligue, il se peut qu'ils n'aient pas prévus de suppléants*).

Je déclare sur l'honneur respecter les statuts, le règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, ainsi que les statuts et le règlement intérieur de la Ligue Régionale de Volley de _____ pour ma candidature au mandat de délégué régional.

Dans ce cadre, je déclare également sur l'honneur respecter toutes les conditions d'éligibilité pour candidater au mandat de délégué régional de l'assemblée générale de la FFvolley et respecter les incompatibilités prévues aux statuts et au règlement intérieur de la FFvolley, notamment :

Pour être élu au mandat de délégué régional, le candidat doit être majeur au jour de l'élection et détenir :

- le jour du dépôt de la candidature, une licence régulièrement délivrée dans un groupement sportif affilié dont le siège social se situe sur le territoire pour lequel il candidate ; et,
- au cours de la saison sportive précédant la date du dépôt de la candidature une licence régulièrement délivrée dans un groupement sportif affilié à la FFvolley ;

(1) Une licence régulièrement délivrée implique une validation financière et administrative.

(1) Les licences permettant d'être éligible aux instances fédérales sont : les licences ENCADREMENT mention « DIRIGEANT » ou « EDUCATEUR SPORTIF » ou « ARBITRE » ou « SOIGNANT (donc hors licence ENCADREMENT mention « ~~pas~~ bénévoles »).

Le mandat de délégué régional est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration de la FFvolley.

Toute personne ayant été élue « délégué régional » et membre du Conseil d'Administration sera automatiquement élue membre du Conseil d'Administration et le mandat de délégué régional sera à pourvoir.

Fait à _____

Le _____

Signature :